**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGEE D'EXAMINER LE PREAVIS MUNICIPAL 14/2022**

CONCERNANT LES

# Rénovation des installations sportives extérieures, assainissement des terrains de football du Bois-de-la-Chapelle et remplacement de l'éclairage

EPALINGES, le 4 mai 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Dûment convoquée, la Commission chargée d'examiner le préavis municipal 14/2022 a siégé le mercredi 4 mai 2022, à la « Salle de Quartier de la Maison Palinzarde », à 19h30.
La séance réunissait Mmes et MM. Fanny Burki, Anne-Catherine Doyer, Chantal Good, Maryline Jaton, Patrick Eerdmans, Richard Golay, André Racloz, Mazyar Yosefi et Fabien Loi Zedda, Président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par MM. les Municipaux Pierre Jolliet et Roland Perrin, que nous remercions vivement pour leur disponibilité et la qualité des réponses apportées à nos questions.
Nous remercions également notre ancien collègue motionnaire M. Michel Perret de s'être déplacé pour donner son avis sur le préavis, comme le veulent les us, coutumes et règlement.
Les Conseillères et Conseillers présents ayant une bonne idée des lieux concernés par le préavis, ils n'ont pas jugé utile de se déplacer pour une expertise « in situ », de même qu'un silence assourdissant a suivi la proposition usuelle de la présidence.

## 2. Discussion générale

Après l'avoir précisé dans la mise en question de la présidence, le soussigné précise qu'il fera état de ses souvenirs d'ancien Vice-Président du FC Epalinges et de ses expériences de footballeur toujours actif, y compris la veille avec le FC Grand Conseil sur le terrain synthétique … du FC Le Mont au Châtaignier. Un commissaire tient aussi à déclarer ses intérêts sur le plan professionnel, collaborant déjà à l'époque de la genèse du projet (dès 2008), et toujours actuellement, professionnellement au sein du bureau qui est en litige avec la commune au sujet du terrain synthétique.
Les représentants de la municipalité rappellent que l'objet est essentiellement le Bois-de-la-Chapelle mais que l'exécutif a tenu à fournir un tableau complet, accompagné de réalisations concrètes.
Notre ancien collègue motionnaire est heureux de pouvoir s'exprimer, mais rappelle que c'est aussi avec le statut d'invité, ce dont il remercie le président. Depuis 2008, il s'inquiète de la situation sportive et des structures d'une commune comme Epalinges. Dès qu'il pleut, on se

demande si l'on peut jouer à Epalinges …, y compris à l'ACVF (Association Cantonale Vaudoise de Football). Et cela cause …
Sa motion a été inspirée par des questions parfois triviales des parents ; il en donne quelques exemples. Les critiques fusent, également de la part des arbitres. Quant aux jeux de maillots, ils font le bonheur des souris. Nous sommes la risée dans la région. Il remercie la Municipalité d'avoir pris les choses en mains et s'estime satisfait du préavis, même s'il aimerait que cela aille plus vite.
Une commissaire rappelle aussi les origines de cette saga et fait sienne des échos d'une discussion-commentaire qui a eu lieu en COFIN, proposant qu'un des deux terrains du Bois-de-la Chapelle soit transformé en synthétique.
Après un large tour des possibilités, les commissaires constatent qu'un terrain synthétique au Bois-de-la-Chapelle se heurterait d'abord à des difficultés de réalisation technique, ne correspondrait pas aux dimensions officielles et bloquerait/retarderait des travaux urgents.
Un terrain synthétique doit être à la Croix-Blanche et le FC Epalinges n'en demande pas ailleurs ; de plus la priorité exprimée par son président est le Bois-de-la-Chapelle.
Un commissaire ancien gardien de football parle du litige : a-t-il des effets sur les travaux prévus ?
La Municipalité répond que maintenant les expertises et toutes les contre-expertises sont dans les mains de la justice. Il y avait en plus la démarche pour un skate-parc, que l'exécutif étudie de remettre en route à l'endroit où il était prévu, pour aller de l'avant, si le droit le permet. D'où un futur préavis à l'automne si aval juridique. Le terrain de basket existe déjà. Un projet bis deviendra ainsi indépendant de la procédure judiciaire, certainement pas proche du dénouement ...
Nous aurons ainsi, si le préavis est adopté, deux terrains drainés au Bois-de-la-Chapelle, un terrain synthétique à la Croix-Blanche avec un futur petit terrain.
Divers renseignements techniques sont donnés et échangés avec profit.

## 3. Calendrier

Un commissaire trouve les travaux urgents rationnels et proportionnés. Toute autre démarche bloquerait ces urgences et ralentirait tout le processus.
Les représentants de la municipalité confirment le calendrier : assainissement, skate-parc, vestiaires et éclairage devraient pouvoir démarrer, afin que tout soit opérationnel à la reprise de la saison l'été 2023. Puis préavis en 2023 pour le synthétique.
Le geste de la municipalité d'aider le FC Epalinges dans ses locations annexes, lorsqu'il ne peut jouer/s'entraîner, est relevé.
Une commissaire aimerait une vue plus prospective avec des visions, mais qui rencontrent, selon un autre commissaire, comme cela arrive presque toujours, des freins devant les coûts prévus et les ambitions.
Un tien vaut mieux que deux tu l'auras : si l'on charge le bateau, les coûts augmenteront et les risques liés. Nécessité fait loi, en dépit d'attentes urgentes.

## 4. Conclusion

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité No 14 du 28 mars 2022,
- étant donné le rapport positif de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

***1. De valider ce préavis comme réponse à la motion de M. Michel Perret, Conseiller communal ;***
***2. de prendre acte des intentions et du calendrier prévisionnel de la Municipalité concernant la rénovation et l'assainissement des installations sportives extérieures ;***
***3. d'accorder à la Municipalité un crédit total de construction d'un montant de CHF 490'000.- TTC (quatre cent nonante mille francs) destiné aux travaux d'assainissement des terrains de football du Bois-de-la-Chapelle ;***
***4. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre d'un plafond d'endettement ;***
***5. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.***

Epalinges, le 4 mai 2022

**Fabien LOI ZEDDA**
Président-rapporteur